

[View this email in your browser](#)



MOT DE LA MAIRESSE A WORD FROM THE MAYOR JULIE BRISEBOIS



ENGLISH VERSION BELOW

Le 2 juillet 2025

Bonjour,

À la suite des représentations citoyennes exprimées lors de la séance du conseil du 17 juin dernier, ainsi que des commentaires reçus depuis le début de notre mandat, le conseil municipal a mandaté l'administration pour revoir l'analyse effectuée en 2023 concernant la possibilité d'aménager un parc à chiens ou une zone de liberté contrôlée pour les chiens, le tout dans le respect des cadres réglementaires en vigueur aux différents paliers de gouvernement.

Avant de présenter les options que l'administration propose de revoir, il importe de rappeler certains éléments clés concernant le nouveau [Règlement n° 506](#) encadrant la présence des chiens sur notre territoire :

- Une période de consultation d'une durée de quatre semaines, tenue du 29 avril au 27 mai derniers, a précédé l'adoption du règlement. Des citoyens s'y sont exprimés, permettant d'ajuster certains volets du projet initial.
- Le Règlement n° 506 remplace le Règlement n° 394, jugé désuet et non conforme au nouveau cadre normatif mis en place par le gouvernement du Québec.
- **L'obligation de tenir les chiens en laisse ne découle pas du Règlement n° 506 : elle était déjà en vigueur sous l'ancienne réglementation, et elle s'inscrit dans les obligations prévues par la législation provinciale à laquelle les municipalités doivent se conformer.**
- Une partie importante de notre territoire se situe dans le refuge d'oiseaux migrateurs de Senneville, ce qui limite les aménagements envisageables.
- Les espaces publics pouvant accueillir un parc à chiens en cohabitation avec les résidences sont limités.

Dans ce contexte, et en réponse aux suggestions formulées, deux projets structurants sont actuellement réévalués sous la coordination de notre directeur général, en concertation avec les instances gouvernementales concernées :

1. Un projet pilote, prévu d'ici la fin de l'été 2025, visant à mettre en place une zone de liberté contrôlée dans certains sentiers de la forêt de Senneville. L'accès y serait restreint à des heures précises et encadré par des règles strictes reposant sur la responsabilité des propriétaires.
2. L'étude de faisabilité d'un parc à chiens clôturé, destiné à offrir un espace sécurisé et adapté pour les chiens et leurs maîtres.

Ces initiatives visent à répondre aux préoccupations exprimées par la communauté sennevilloise, tout en garantissant la sécurité publique, le respect du cadre législatif et la préservation de notre environnement naturel. Davantage d'informations seront communiquées au cours des prochaines semaines.

Julie Brisebois, mairesse

July 2, 2025

Hello,

Following the suggestions made during the last public meeting on June 17, as well as feedback received since the beginning of our mandate, the Municipal Council has asked the administration to review the 2023 analysis regarding the possibility of creating a dog park or a controlled off-leash area for dogs, while respecting the regulations in place at different levels of government.

Before presenting the options being reconsidered, it is important to share some key points about the new [By-law No. 506](#), which regulates the presence of dogs in our territory:

- A public consultation was held from April 29 to May 27 before the by-law was adopted. Citizens shared their views, which allowed us to adjust some parts of the initial proposal.
- By-law No. 506 replaces By-law No. 394, which was outdated and no longer aligned with the new rules set by the *Gouvernement du Québec*.
- **The obligations to keep dogs on a leash does not come from By-law No. 506, it was already in place under the previous rules and is also part of the provincial law that all municipalities must follow.**
- A significant portion of Senneville is located within the Senneville Migratory Bird Sanctuary, limiting what can be proposed.
- Public spaces suitable for a dog park that can coexist with nearby homes are limited.

Given this context and based on suggestions from the community, two main projects are now being re-evaluated under the leadership of our Director General, in collaboration with the relevant government authorities:

- A pilot project, planned for the end of summer 2025, to create a controlled off-leash area in certain trails of the Senneville forest. Access would be limited to specific hours and subject to strict rules based on the responsibility of dog owners.

- A feasibility study for a fenced dog park, designed to offer a safe and suitable space for dogs and their owners.

These initiatives aim to address the concerns raised by the Senneville community, while ensuring public safety, compliance with regulations, and protection of our natural environment. More information will be shared in the coming weeks.

Julie Brisebois, mayor



Copyright © 2025 Village de Senneville, All rights reserved.

Want to change how you receive these emails?

You can [update your preferences](#) or [unsubscribe from this list](#)



Publication: 07/02/2025 | SENNEVILLE